



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 11 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; et M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence portant sur « Le maintien de la paix et de la sécurité internationales », tenue le mercredi 9 septembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **Abarry**



Annexe I

Exposé de M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix

Je remercie le Président du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de faire le point sur les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité.

Il est inquiétant de constater que les risques identifiés par le Secrétaire général dans son exposé au Conseil le 2 juillet (voir S/2020/663, annexe I) se manifestent dans un certain nombre de pays à travers le monde. Mais nous sommes également témoins de résilience, d'innovation et d'action politique inclusive pour atténuer les effets de certains d'entre eux.

Sachant que mon exposé sera complété par ceux de mes collègues qui prendront la parole après moi, je voudrais commencer par souligner trois risques accrus.

Le premier, c'est l'érosion de la confiance dans les institutions publiques. Ce problème était évidemment présent avant la pandémie, et il n'est pas spécifique aux situations de conflit. Toutefois, cette érosion exacerbe la fragilité et peut alimenter l'instabilité dans les contextes où les populations ont le sentiment que les autorités n'ont pas agi efficacement face à la pandémie ou n'ont pas été transparentes quant à ses conséquences. Les informations faisant état de corruption en lien avec les réponses à la COVID-19 accentuent cette tendance.

Le deuxième risque est lié à l'aggravation de certains problèmes de droits de l'homme pendant la pandémie, qui peuvent à leur tour attiser les conflits. Nous assistons à une augmentation de la discrimination, notamment dans l'accès aux services de santé. La violence fondée sur le genre, en particulier au sein du foyer, a explosé dans le monde lorsque la COVID-19 a rendu nécessaire l'imposition des mesures de confinement. De nombreux coûts économiques de la pandémie frappent également de manière disproportionnée les femmes, qui sont surreprésentées dans certains des secteurs les plus touchés par les fermetures et les licenciements qui en découlent.

Les médias, l'espace civique et la liberté d'expression font également l'objet de restrictions croissantes. Les plateformes de médias sociaux sont utilisées pour diffuser de fausses informations sur la pandémie. Et on constate une augmentation de la stigmatisation et des discours de haine, en particulier à l'encontre des migrants et des étrangers. Pour lutter contre la propagation d'informations mensongères et nuisibles, le Secrétaire général a lancé l'initiative « Verified » afin d'augmenter le volume et la portée d'informations fiables et exactes concernant la crise.

Le troisième risque concerne les processus politiques et de paix. Nous continuons d'être témoins de tensions autour de décisions de reporter ou de maintenir les élections, même avec des mesures d'atténuation. Ces décisions sont prises au mieux après une large consultation de tout l'éventail politique, y compris des autorités sanitaires. En tant que Coordinatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale, j'ai veillé, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, à ce que nous disposions d'orientations claires sur les aspects opérationnels de la tenue d'élections en période de COVID-19.

Plus généralement, à ce jour, et contrairement à nos attentes, nous n'avons pas observé de véritable changement de dynamique dans plusieurs conflits armés en cours du fait de la COVID-19. Certaines situations se sont détériorées depuis le début de la pandémie, mais cela est en grande partie dû à d'autres facteurs. Néanmoins, comme nous l'avons vu au Sahel, le risque demeure que les parties au conflit, y

compris les groupes terroristes et extrémistes violents, utilisent l'incertitude créée par la pandémie pour accroître leur avantage. Et alors que nous examinons les aspects sanitaires, socioéconomiques et humanitaires de la pandémie, qui se chevauchent, nous ne pouvons que nous inquiéter pour l'avenir. À court terme, la pandémie pourrait également faire dérailler les fragiles processus de paix et les initiatives de prévention des conflits en raison des restrictions imposées aux voyages et aux contacts personnels.

Notre capacité de soutenir les processus politiques est, elle aussi, limitée par ces restrictions. Comme beaucoup de nos interactions se déroulent maintenant en ligne, nous avons dû développer nos compétences numériques et redoubler d'efforts pour cultiver la confiance et la volonté de compromis qui sont au cœur de la diplomatie préventive et de la médiation.

J'en viens maintenant à la situation concernant l'appel à un cessez-le-feu mondial. L'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général le 23 mars visait à créer de meilleures conditions pour l'acheminement de l'aide humanitaire vitale et à ouvrir un espace pour la diplomatie. La réponse initiale a été encourageante. Un certain nombre de trêves ont été annoncées, de la Colombie à l'Ukraine, et des Philippines au Cameroun. Cependant, beaucoup ont expiré sans être prolongées, ce qui n'a guère amélioré la situation sur le terrain. En réponse à cet appel, nos représentants spéciaux, envoyés et médiateurs ont intensifié leurs efforts pour faire avancer les discussions politiques et de paix dans diverses régions.

Au Yémen, nous discutons activement avec les parties d'un projet de déclaration commune, qui comprend des dispositions sur un cessez-le-feu national, des mesures économiques et humanitaires et la reprise du processus politique. En Libye, nous travaillons à un accord de cessez-le-feu et à la reprise des pourparlers politiques intra-libyens.

Dans les deux contextes, nous avons combiné la diplomatie de la navette et l'utilisation des technologies numériques. Nous avons organisé en ligne des réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 en Libye et mené des consultations virtuelles à grande échelle avec plus de 500 Yéménites pour recueillir leurs vues sur les conditions nécessaires à la paix.

Dans la mesure du possible et pour autant que les conditions de sécurité le permettent, nous prenons des risques calculés pour faire avancer les processus. Le 24 août, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a convoqué la Commission constitutionnelle pour sa troisième session à Genève. De nombreuses précautions ont été prises pour permettre la tenue de la session. Même avec de telles précautions, les réunions ont été temporairement suspendues après que quatre participants ont été testés positifs à la COVID-19. La session a repris après de nouveaux tests et avis des autorités médicales.

La planification de la nouvelle Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan a commencé virtuellement pour éviter les retards dus aux restrictions liées à la COVID. L'équipe de planification s'est ensuite rendue au Soudan pour poursuivre les consultations avec le Gouvernement et d'autres acteurs clés afin que la Mission puisse commencer à œuvrer à ses objectifs d'ici janvier 2021. Nous prévoyons de déployer une équipe avancée de la Mission dans les semaines à venir.

Le soutien apporté par le Conseil de sécurité à l'appel au cessez-le-feu lancé dans la résolution 2532 (2020) est important. Le rôle de chef de file du Conseil et le soutien des États Membres qui ont de l'influence sont essentiels si nous voulons changer les calculs des parties au conflit, ouvrir un espace de dialogue et mettre fin à ces guerres.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la manière dont nous avons adapté les opérations dans le contexte de la pandémie.

Premièrement, nous avons créé une structure de soutien commune pour nos missions. Le Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19, organisé sous la responsabilité conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel, s'est employé à renforcer les systèmes de gestion des risques de l'ONU et à protéger notre personnel et sa capacité de poursuivre les opérations essentielles. Le bien-être des membres de notre personnel est de la plus haute importance.

Deuxièmement, nos missions sont fermement engagées à aider les pays hôtes dans leur réponse à la COVID-19. À Chypre, nous avons facilité le travail du Comité technique bicommunautaire de la santé, dans le cadre de notre appui aux bons offices. Depuis l'explosion du 4 août à Beyrouth, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban dirige la coordination de l'appui apporté par l'ONU au Liban, notamment dans le cadre de sa réponse à une augmentation marquée des cas de COVID-19 après l'explosion. En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies a fourni des bâtiments préfabriqués qui peuvent servir de centres d'isolement et a mis sur pied, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, un laboratoire de tests à Mogadiscio. En Colombie, la Mission de vérification des Nations Unies a livré des kits de sécurité alimentaire et biologique aux ex-combattants et à d'autres communautés. L'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique et le Représentant spécial pour l'Afrique centrale ont apporté leur soutien à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans l'élaboration de stratégies d'intervention régionales contre la COVID-19. Et le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général a également réagi rapidement pour adapter la programmation au niveau des pays afin de soutenir les dimensions de consolidation de la paix et de prévention de la pandémie.

Le Conseil de sécurité – et la résolution 2532 (2020) – se concentre à juste titre sur les situations de conflit armé. Mais qu'il me soit permis de conclure en soulignant les risques que les effets considérables de la COVID-19 présentent pour d'autres situations, et de souligner l'ampleur du défi que représente pour nous la prévention des conflits.

Pour atténuer les risques liés à la COVID-19 dans les situations de conflit armé et prévenir la détérioration éventuelle d'autres situations en environnements d'instabilité et de violence, l'engagement collectif et individuel des membres du Conseil de sécurité est indispensable.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, face à la COVID-19, il faut de la coordination, de l'unité et de la solidarité. Plus la réponse mondiale à la pandémie sera efficace, meilleures seront nos perspectives en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits dans le monde. L'engagement décisif du Conseil de sécurité dans le suivi de l'appel à un cessez-le-feu sera essentiel.

En conclusion, je souhaite rendre hommage à notre personnel sur le terrain en ces temps difficiles, en particulier à ceux qui ont perdu la vie à cause de la COVID-19. Je voudrais également reconnaître le service exceptionnel des travailleurs sanitaires, qui nous a permis de continuer à tenir la promesse de paix au milieu de cette pandémie.

Annexe II

Exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix

Je remercie le Président du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter au Conseil les mesures prises pour faire face aux énormes défis que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à nos opérations de maintien de la paix et aux pays où elles sont déployées. Je suis heureux de me joindre à la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et au Secrétaire général adjoint Lowcock pour faire un exposé au Conseil aujourd'hui.

Grâce à un effort intégré qui rassemble toutes les entités compétentes des Nations Unies, nous continuons à soutenir nos opérations de maintien de la paix dans la poursuite des quatre objectifs interdépendants définis pour la première fois par le Secrétaire général en avril : soutenir les autorités nationales, protéger le personnel des Nations Unies, atténuer la propagation du virus et aider à la protection des communautés vulnérables, et assurer la continuité des opérations dans l'exécution de leurs mandats.

Les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix souffrent d'une combinaison de structures sanitaires et de gouvernance faibles et d'un manque de ressources nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie. Dans ces environnements, la propagation de la COVID-19 peut non seulement conduire à une exacerbation des tensions socio-économiques, mais ses effets peuvent également affaiblir la gouvernance et les institutions locales, ralentir ou faire dérailler des processus politiques fragiles, aggraver des conditions de sécurité déjà instables et contribuer à la récurrence de conflits intercommunautaires. L'effet global peut être de déstabiliser davantage les pays où nos missions sont déployées et d'éroder les acquis de la paix. La situation est encore compliquée par le fait que la pandémie a donné lieu à des discours de haine, à des incitations à la violence et à une désinformation préjudiciable ciblant à la fois la population locale et les ressortissants étrangers, y compris le personnel des Nations Unies.

Si les réponses à la COVID-19 ont fait l'objet d'un consensus dans certains pays, elles ont été critiquées dans d'autres, ce qui a eu pour effet d'accroître les tensions politiques dans les zones d'opération de certaines missions de maintien de la paix. La prise en compte de l'impact de la COVID-19 a imposé un fardeau supplémentaire aux gouvernements déjà soumis à une pression considérable pour mener à bien des processus politiques complexes, tels que la transition et la réconciliation. Par exemple, au Soudan du Sud, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a considérablement ralenti, en partie à cause de l'attention accrue portée aux défis liés à la COVID-19. Les parties sud-soudanaises sont dans l'impasse depuis plus de trois mois en ce qui concerne l'attribution et la nomination des gouverneurs et de l'administration des États et n'ont toujours pas reconstitué le Parlement.

Ces effets conjugués de la pandémie peuvent, à leur tour, affecter négativement la mise en œuvre du mandat. Contribuer à prévenir et à contenir la propagation du virus là où sont déployées les opérations de maintien de la paix est donc non seulement un impératif moral, mais aussi une priorité politique, ainsi qu'une exigence opérationnelle.

À cette fin, un certain nombre de mesures ont été mises en place. Ces mesures ont contribué à prévenir et à contenir la propagation parmi le personnel de terrain à des niveaux relativement faibles, la plupart du temps dans des endroits confinés. À ce jour, le 9 septembre, dans l'ensemble des missions sur le terrain, qui comptent

plus de 100 000 personnes, un total de 1 049 cas cumulés ont été enregistrés, avec 609 malades rétablis, 440 cas actifs et 18 décès.

La protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et la garantie qu'il n'est pas un vecteur de contagion, sont d'une importance capitale. Le personnel en tenue constituant la grande majorité des déploiements dans les opérations de maintien de la paix, et formant également d'importantes unités déployées dans le cadre de certaines missions politiques spéciales, une attention particulière a été accordée très tôt à leurs déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des pays hôtes. Après une suspension temporaire, les rotations et les rapatriements de personnel en tenue ont repris et sont planifiés et menés en étroite coordination avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés, d'une part, et les autorités des pays hôtes, d'autre part. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont tenus de respecter des conditions strictes, notamment une formation sur la COVID-19 avant le déploiement et une quarantaine de 14 jours dans le pays d'origine, le respect des règlements de quarantaine de la Mission pendant le déploiement, le respect des mesures de distanciation physique et l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour réduire la propagation du virus.

Il est essentiel de veiller à ce que ces mesures préventives soient mises en œuvre de manière rigoureuse et complète. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur compréhension et leur coopération dans ces circonstances difficiles, et pour exprimer notre reconnaissance pour le soutien qu'ils continuent à apporter aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons également progressé dans la fourniture de traitements et de soins, notamment dans le domaine de l'évacuation médicale (MEDEVAC), grâce aux partenariats établis avec de généreux États Membres. Les installations de traitement médical et de dépistage et les options d'évacuation médicale ont été renforcées au sein de l'équipe spéciale d'évacuation médicale à l'échelle du système des Nations Unies, sous les auspices du Département de l'appui opérationnel (DOS). Toutes les missions ont reçu un plan d'atténuation des risques pour la COVID-19, et des équipes d'intervention en cas d'épidémie ont été mises en place dans le cadre de plusieurs opérations. Le Groupe de coordination sur le terrain du Siège pour la COVID-19, qui réunit le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le DOS et le Département des opérations de paix, travaille en étroite collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dans le cadre de leurs missions respectives. Des dispositifs de travail à distance sont en place, et un soutien psychosocial et autre est fourni au personnel, selon les besoins.

Les opérations de maintien de la paix continuent à trouver des moyens novateurs et proactifs pour mettre en œuvre leurs mandats dans ces conditions difficiles. À cet égard, je me concentrerai sur certains aspects des mandats de nos opérations, à savoir le soutien des processus politiques et la protection des civils.

Nos missions ont maintenu l'engagement politique et la sensibilisation des communautés par le biais de plateformes virtuelles et ont entrepris des initiatives de diplomatie publique pour encourager l'unité politique, le respect des droits de l'homme et la réponse aux incidents interethniques. En adaptant leur travail à la nouvelle réalité, elles ont assuré la poursuite de ces efforts conformément à leurs mandats respectifs. Et nous avons en fait constaté quelques résultats positifs.

Les pourparlers de Djouba sur le Soudan, où les négociations de paix sont passées à un format virtuel au début du mois d'avril, compliquant encore les discussions qui se déroulent sur des voies parallèles, ont abouti au récent accord entre les autorités de transition et les groupes armés participants. En République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a continué à s'acquitter de son mandat depuis le début de la pandémie, tout en respectant pleinement les directives du Gouvernement relatives à la COVID-19 et en tenant compte des vastes ramifications de cette situation d'urgence sanitaire publique. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a aidé les autorités congolaises à élaborer des procédures et des politiques pour gérer la mise en œuvre des interventions liées à la COVID-19.

Alors que la crise due à la COVID-19 s'atténue dans certaines régions du monde, les missions sont en mesure de faire davantage. À Chypre, par exemple, la fermeture des points de passage entre les deux communautés en février et mars ainsi que les mesures de quarantaine introduites par les deux parties ont eu pour effet concret de restreindre les mouvements entre le nord et le sud de l'île. Suite à l'assouplissement progressif des restrictions et à une décision conjointe des dirigeants en mai, les deux parties prennent des mesures en vue de la réouverture des points de passage pour certaines catégories d'individus et dans le cadre de certaines restrictions sanitaires.

Dans l'ensemble, les opérations de maintien de la paix ont continué à prévenir et à contrer les menaces qui pèsent sur les civils, qui n'ont malheureusement pas diminué au cours des six derniers mois malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. C'est notamment le cas au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Toutefois, en termes opérationnels, la pandémie a eu une incidence sur l'impact de nos missions et dans une certaine mesure, sur leur capacité à effectuer des patrouilles ou des activités de surveillance, notamment en limitant leurs contacts avec les communautés locales. En raison de la pandémie, dans le cadre de leurs activités de protection des civils, les missions de maintien de la paix des Nations Unies privilégient une approche reposant sur le principe de « ne pas nuire » et donnent la priorité à la nécessité de prévenir la propagation du virus parmi les populations locales. La réduction des capacités des missions a également porté atteinte à l'efficacité des outils d'appréciation de la situation, tels que l'utilisation des moyens aériens à des fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

Dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, plusieurs missions poursuivent leurs préparatifs et offrent une assistance aux acteurs nationaux concernés pour l'élaboration de politiques, même s'il est impossible d'organiser des réunions et des activités en présentiel. Néanmoins, dans la plupart des cas, les activités prioritaires continuent d'avancer, comme c'est le cas dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité à la MONUSCO, grâce à la collaboration à distance avec les acteurs nationaux et les partenaires bilatéraux.

Les efforts intégrés du Secrétariat à l'appui de nos opérations de maintien de la paix sont complétés par le renforcement des synergies avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations sœurs, notamment la Banque mondiale. Cette coopération à l'appui des autorités nationales renforce notre compréhension commune des conséquences de la COVID-19 et éclaire l'échelonnement et la hiérarchisation des initiatives de relèvement, garantissant ainsi que la réponse est adaptée aux conséquences de la pandémie sur les processus de paix.

Par ailleurs, nous coordonnons étroitement nos efforts avec les organisations partenaires sur le terrain, notamment l'Union africaine et l'Union européenne. Nous avons pu continuer à tenir nos réunions en ligne, notamment celles ayant trait aux

négociations de paix au Soudan du Sud et à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Les soldates de la paix jouent un rôle essentiel pour relever les défis posés par la COVID-19 à la mise en œuvre des mandats. Comme le Conseil l'a reconnu dans la résolution 2538 (2020) relative aux femmes dans les opérations de maintien de la paix, qu'il a adoptée récemment, les soldates de la paix contribuent à rendre les efforts des Nations Unies plus crédibles auprès des communautés locales, notamment grâce à une mobilisation plus efficace des populations et à une amélioration des stratégies de protection. La contribution des femmes dans ces domaines est particulièrement précieuse s'agissant de remédier aux conséquences de la COVID-19 dans les communautés où nos soldats de la paix travaillent.

Dans le cadre de la riposte à la pandémie, nous avons utilisé le Système complet d'évaluation de la performance pour aider plusieurs missions à planifier, à surveiller et à montrer l'impact de leurs efforts visant à aider à prévenir la propagation de la COVID-19 dans leurs zones d'opérations. Cela a renforcé leur capacité à appuyer les efforts des pays hôtes et à poursuivre les tâches qui leur ont été confiées.

Il ne fait aucun doute que la pandémie de COVID-19 a eu des incidences importantes sur la conduite de nos opérations de maintien de la paix. Elle a créé des défis opérationnels, nous obligeant à modifier le déploiement du personnel en uniforme, à mettre en place des modalités de travail à distance et à fournir une série de services supplémentaires au personnel sur le terrain. Elle a compliqué nos efforts visant à aider les autorités nationales et d'autres acteurs, nous obligeant à adapter les modalités de notre action pour faire avancer les processus politiques et de paix. Elle nous a obligés à réajuster nos activités de protection des civils et les autres activités d'appui aux populations que nous servons, tout en veillant à la poursuite de ces activités essentielles.

Je tiens à remercier en particulier le Secrétaire général adjoint Khare et l'ensemble du personnel du Département de l'appui opérationnel, ainsi que nos collègues du Groupe d'appui aux missions au Siège, de même que les responsables et le personnel de toutes nos missions de maintien de la paix, pour les efforts collectifs qu'ils ont déployés pour relever les défis posés par la COVID-19. Grâce aux conseils et à l'appui du Siège, ainsi que l'appui unanime et constant du Conseil de sécurité, nos opérations de maintien de la paix ont rapidement et efficacement mis en place une série de mesures qui ont permis de poursuivre les activités et la mise en œuvre des mandats dans toutes nos missions. L'appui continu du Conseil de sécurité sera indispensable pour continuer à relever les défis posés par la pandémie.

Annexe III

Exposé de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Il apparaît de plus en plus clairement qu'à moyen et à long terme, ce sont les pays les plus faibles, les plus fragiles et les plus touchés par des conflits qui seront les plus touchés par la maladie à coronavirus (COVID-19). À ce jour, on compte plus de 26 millions de cas confirmés de COVID-19 dans le monde. Le virus est présent partout. Plus de 860 000 personnes sont mortes. Environ un tiers de ces cas et de ces décès sont signalés dans des pays touchés par des crises humanitaires ou des crises de réfugiés ou dans des pays très vulnérables.

Toutefois, il ne s'agit que des cas confirmés. Nous ne connaissons pas toute l'ampleur de la COVID-19 dans les pays fragiles. Les niveaux de dépistage y sont très faibles et, dans certains endroits, de nombreuses personnes hésitent à demander de l'aide si elles tombent malades, peut-être parce qu'elles craignent d'être mises en quarantaine dans des conditions potentiellement désagréables ou parce qu'elles ne pensent pas qu'elles recevront une assistance médicale utile même si elles se rendent dans un établissement de soins.

La bonne nouvelle est qu'il semble possible que le taux de mortalité lié à la COVID-19 soit plus faible dans ces pays fragiles que ce que l'on craignait au départ. Cela reste incertain pour l'instant, mais si cela se confirmait, ce serait une aubaine. Néanmoins, ce qui est maintenant sûr au-delà de tout doute raisonnable, c'est que les effets du virus à proprement parler sont dérisoires au regard des conséquences indirectes de la pandémie dans les pays les plus fragiles.

Quelles sont les conséquences indirectes ? Elles sont principalement d'ordre économique. Les pays les plus fragiles sont exposés à l'économie mondiale, ce qui fait qu'ils sont également touchés par la contraction de l'économie mondiale, notamment à cause de la baisse des prix des produits de base, de la diminution des envois de fonds et des perturbations du commerce. Les mesures que les pays fragiles ont prises pour lutter contre la COVID-19 ont également de graves conséquences sur les revenus – les mesures de confinement font qu'il est plus difficile pour les personnes de gagner suffisamment d'argent pour survivre. Cela vaut en particulier pour les travailleurs journaliers du secteur informel et pour de nombreuses femmes.

En plus de l'économie, les conséquences indirectes les plus importantes du virus concernent les services publics, en particulier les soins de santé et l'éducation. Bien entendu, c'est le cas partout, mais les conséquences dans les pays les plus fragiles sont plus graves que dans les pays plus riches. En effet, les habitants des pays fragiles sont très vulnérables face aux maladies mortelles comme la rougeole, le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, et le taux de mortalité infantile et le nombre de femmes qui perdent la vie en couches sont bien plus élevés que dans les pays plus riches.

Toute réduction de l'accès aux services de santé tout à fait essentiels a d'énormes répercussions dans ces pays, et, malheureusement, tout indique que la pandémie a mis les services de santé à rude épreuve. Les établissements de soins de santé font des arbitrages pour tenter de prendre le dessus sur le virus. Les travailleurs sanitaires ne peuvent ou ne veulent pas aller travailler. Les budgets ne sont pas financés. Les campagnes de vaccination sont perturbées ou retardées. Et les confinements ont réduit la disponibilité des vaccins, médicaments et autres fournitures de santé. Qu'il me soit permis d'illustrer tout cela par deux exemples touchant la vaccination et la sécurité alimentaire.

Les campagnes de vaccination ont été perturbées dans 45 pays confrontés à des crises humanitaires ou de réfugiés ou à des niveaux élevés de vulnérabilité dus

à d'autres causes. Perturber les campagnes de vaccination pourrait exposer plus de 80 millions d'enfants de moins de 1 an à des maladies à prévention vaccinale.

Le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indiquent que l'insécurité alimentaire augmente à mesure que les gens perdent leurs revenus et sont contraints de réduire leur consommation. Ce sont désormais 27 pays qui sont menacés de voir leur sécurité alimentaire subir une forte détérioration. Si aucune mesure n'est prise suffisamment tôt, la dénutrition infantile pourrait toucher 7 millions d'enfants supplémentaires pendant la première année de la pandémie.

Comme dans les pays plus riches, nous constatons également des effets sur l'éducation et le statut des femmes. Plus d'un demi-milliard d'enfants vivant en situation de crise humanitaire et ou dans un contexte fragile ont été touchés par les fermetures d'écoles. De nombreuses filles qui, actuellement, ne peuvent pas aller à l'école, ne pourront plus jamais y retourner. Les violences fondées sur le genre, notamment la violence domestique, sont en hausse. Le nombre d'appels à certains numéros d'urgence a été multipliés par sept, alors même que les services ont été réduits. Cette crise aura pour effets indirects une pauvreté accrue, une baisse de l'espérance de vie, une augmentation de la famine, une réduction de l'éducation et une hausse de la mortalité infantile.

Ces derniers mois, de nombreuses études réalisées par des universités et des groupes de réflexion ont mis en garde contre le fait que tout cela va renforcer les griefs existants et servir de renforts à ceux qui se sont donné pour objectif de restreindre les droits et les libertés, de même qu'aux groupes extrémistes et autres groupes criminels qui cherchent à tirer parti de la pandémie. Les risques de conflit, d'instabilité, d'insécurité, de violence et de déplacement de populations augmentent donc. En d'autres termes, l'ordre du jour du Conseil de sécurité, dont on pourrait penser qu'il est déjà bien assez chargé, est appelé à s'étoffer. Cela pourrait être l'un des principaux effets durables de la pandémie.

Je voudrais maintenant aborder la réponse des organismes humanitaires. En mars, le Secrétaire général a lancé le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, coordonné par l'ONU. Il a été actualisé à plusieurs reprises à mesure que la crise s'amplifiait, et il espère désormais obtenir 10 milliards de dollars au cours des six prochains mois, afin d'aider 250 millions de personnes dans 63 pays.

Nous avons recueilli environ 2,4 milliards de dollars depuis mars, et je tiens à remercier les donateurs qui ont généreusement contribué. Grâce à l'argent versé, les organisations humanitaires ont notamment fourni à 730 000 travailleurs sanitaires des équipements de protection individuelle, notamment des masques, des gants et des blouses. Elles ont fourni des informations sur le virus et sur la manière de s'en protéger à plus d'un milliard de personnes dans près de 60 pays, dispensé un enseignement à distance à près de 100 millions d'enfants et permis à des dizaines de millions de personnes d'obtenir du savon, des détergents et autres améliorations des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Le Plan de réponse humanitaire global a également financé une facilité logistique inédite, grâce à laquelle le Programme alimentaire mondial a pu intervenir pour combler le vide laissé dans de nombreux pays par la disparition des liaisons aériennes commerciales. Cette opération a permis, jusqu'à présent, de transporter 21 000 travailleurs sanitaires et humanitaires vers et depuis les lignes de front, et d'acheminer plus de 56 000 mètres cubes de fret essentiel, soit l'équivalent de 66 Boeing 747. Sans cette bouée de sauvetage, de nombreuses opérations humanitaires auraient été obligées de s'interrompre.

Mon bureau publie régulièrement des rapports détaillés consacrés à la mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire global, qui présentent plus avant l'utilisation des fonds fournis.

À plusieurs reprises, le Secrétaire général a appelé les États Membres et autres parties prenantes à faciliter la circulation du personnel et des marchandises humanitaires, notamment en délivrant des permis de circulation spéciaux, des autorisations de dédouanement et des visas à l'arrivée. Ces appels n'ont pas été suffisamment pris en compte. Dans la plupart des pays où nos services sont présents, les restrictions imposées depuis mars sur la délivrance des visas ont retardé et limité le flux des travailleurs humanitaires vers leur lieu d'affectation. Actuellement, plus de 1 000 membres du personnel recruté sur le plan international sont concernés. En conséquence, nous sommes face à une présence opérationnelle réduite dans les trois quarts des pays où nous travaillons, ce qui a une incidence notable sur l'exécution des programmes.

Nous avons également constaté une nouvelle augmentation inquiétante des violences contre les travailleurs de la santé. Au cours des six premiers mois de la pandémie, le Comité international de la Croix-Rouge a recensé plus de 600 incidents de violence, de harcèlement ou de stigmatisation contre des travailleurs sanitaires, des patients et des infrastructures médicales, en lien avec la COVID-19.

Les travailleurs humanitaires eux-mêmes sont susceptibles de contracter le virus. Rien qu'au sein du personnel des Nations Unies, ce sont des milliers de cas confirmés, et le nombre de morts ne cesse d'augmenter. Dès lors que c'est possible, les personnes les plus malades sont évacuées vers des lieux où elles peuvent obtenir des soins médicaux de qualité, mais il arrive trop souvent que ce ne soit pas le cas. Je tiens à rendre hommage à celles et ceux qui prennent des risques extraordinaires pour eux-mêmes dans leur volonté d'aider les autres.

En plus de l'aide des organismes humanitaires, d'autres acteurs, particulièrement les institutions financières internationales, ont un rôle important à jouer pour aider les pays les plus vulnérables à faire face à la crise. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet, car plus l'aide que les pays les plus vulnérables reçoivent du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions similaires sera généreuse, rapide et effective, plus les personnes en situation de crise pourront être préservées des pires effets de la crise économique, et plus les risques d'instabilité et de fragilité peuvent être évités.

Lors de la crise financière de 2008-2009, les principaux actionnaires des institutions financières internationales, dont la plupart sont aujourd'hui membres du Conseil de sécurité, ont convenu de prendre des mesures exceptionnelles pour protéger l'économie mondiale, notamment leurs membres les plus pauvres.

La pandémie est un événement plus néfaste que la crise financière, mais, cette fois-ci, la réponse est loin d'être exceptionnelle : dire qu'elle est mitigée la décrit à peine. Les pays du Groupe des Vingt et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont adopté à juste titre des mesures nationales de relance économique, s'élevant à plus de 10 000 milliards de dollars, afin de protéger leurs propres populations des pires effets de la pandémie et du confinement. Cela représente plus de 10 % du revenu mondial.

Les pays fragiles et à bas revenu n'ont pas les ressources, les capacités ou l'accès aux marchés nécessaires pour faire la même chose. Ils dépendent d'un appui extérieur, provenant en particulier des institutions financières internationales. Or, sur les 143 milliards de dollars de financement émanant des institutions financières internationales jusqu'à présent, seuls 7 % ont été engagés en faveur des pays à bas

revenu. Cela représente à peine plus de 2 % de leur produit intérieur brut combiné – soit un cinquième de ce que les pays les plus riches ont mis en place chez eux.

Un niveau de soutien aussi faible est alarmant parce qu'il augmente la probabilité de voir la pandémie générer le type de conséquences dangereuses à long terme que j'ai évoquées tout à l'heure. Il est également surprenant : personne ne conteste ce qui doit être fait, et l'expérience récente a montré que cela peut fonctionner. Le coût supporté par les contribuables est minimal, puisque, pour l'essentiel, les ressources nécessaires peuvent être générées à partir des bilans des institutions financières internationales elles-mêmes.

Pour parler clairement, une action économique et politique terriblement insuffisante est vouée à entraîner davantage d'instabilité et de conflit dans les années à venir. D'autres crises viendront étoffer l'ordre du jour du Conseil. Pour synthétiser mon propos au Conseil aujourd'hui, nous avons peut-être été pris par surprise par le virus, mais nous ne pourrons pas en dire autant des crises sécuritaires et humanitaires qui nous attendent très certainement si nous ne changeons pas de cap.

Annexe IV

Déclaration de M^{me} Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'amplifier les problèmes liés aux conflits et leur coût humain. Au cours des derniers mois, les besoins ont atteint un niveau sans précédent et les appels à une réponse urgente et coordonnée se sont multipliés.

Le 1^{er} juillet, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2532 (2020), qui appelle à un cessez-le-feu de 90 jours. Aujourd'hui, 70 jours plus tard, nous devons admettre que les perspectives ne sont pas prometteuses. L'appel à un cessez-le-feu mondial n'a pas eu l'effet escompté, et la pandémie de COVID-19 continue de se propager et d'affaiblir les systèmes de santé dans les zones de conflit. La Libye, la Syrie, le Yémen et l'Afghanistan ne sont que quelques-uns des exemples préoccupants à cet égard. Nous devons continuer, dans toutes les situations pertinentes inscrites à notre ordre du jour, d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020).

La résolution demande également à toutes les entités compétentes du système des Nations Unies à appuyer et accélérer les interventions face à la pandémie. Nous saluons le suivi de ces mesures dont nous avons été informés aujourd'hui. Partout sur le terrain, les équipes de pays des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix ont donné suite à cet appel. La durée et la propagation de cette pandémie nous permettront probablement de tirer des enseignements et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation, tout en poursuivant notre lutte contre elle. Nous souhaitons donc savoir quels enseignements peuvent être retenus et comment l'ONU compte s'en inspirer. Je vais ajouter quatre observations sur la voie à suivre.

Premièrement, nous avons le devoir, en tant qu'États Membres, de fournir à l'ONU l'appui dont elle a besoin pour mettre en œuvre les mesures que nous demandons. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que l'ONU n'a pas actuellement les moyens de lutter contre la COVID-19 parce que certains États Membres ne versent pas leurs contributions obligatoires à temps. Nous engageons ces États Membres à se mobiliser, et nous prions tous les États Membres de continuer de promouvoir notre respect commun du multilatéralisme et notre attachement à ce principe.

Deuxièmement, nous saluons le travail qu'accomplit l'ONU en ce qui concerne des problèmes tels que les discours de haine, la désinformation et la désinformation. La désinformation exploite les peurs et peut alimenter des réactions plus extrêmes, la violence et les violations des droits de l'homme, qui pourraient exacerber les lignes de fracture existantes au sein de la société. Les initiatives mises en place pour contrer cette infodémie, notamment la campagne « Verified », sont novatrices, et nous encourageons le Secrétariat à établir de tels partenariats avec les médias, les entreprises et la société civile.

Troisièmement, aujourd'hui, c'est la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Alors que nous commémorens cette journée, l'éducation des enfants réfugiés et déplacés continue d'être attaquée, littéralement et métaphoriquement, car la COVID-19 continue d'aggraver leur vulnérabilité. La moitié des enfants réfugiés n'ont pas accès à l'école. L'effet néfaste n'est pas le même selon le sexe. Alors que les filles restent confrontées à la violence fondée sur le genre dans les écoles et les universités, d'autres perdent leur accès à un lieu sûr lorsque les écoles sont contraintes de fermer. Comme l'a souligné ce matin

le jeune Farhan Roshan durant la commémoration de la Journée internationale :
« Lorsque l'éducation est attaquée, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus. »

Enfin, les mesures de confinement augmentent l'exposition des femmes et des enfants à des partenaires violents et ont des conséquences socioéconomiques profondes sur les familles. Elles devraient provoquer un recul de 33 % des progrès accomplis en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre, les mariages d'enfants et la mutilation génitale féminine. L'éducation post-COVID devra s'appuyer sur des mesures durables et globales allant au-delà de l'accès à l'éducation. Ces mesures devront également s'attaquer aux obstacles rencontrés par les filles en ce qui concerne spécifiquement l'accès à une éducation de qualité et l'achèvement du cycle scolaire.

Pour lutter contre ces multiples crises, une action mondiale coordonnée est le seul moyen d'aller de l'avant, en s'appuyant sur des efforts multilatéraux, sur la base du respect commun des principes et des valeurs et en s'aidant d'approches novatrices. En bref, nous devons nous montrer plus stratégiques, concentrés et unis pour lutter contre la pandémie et les problèmes qu'elle pose.

Annexe V

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire général adjointe DiCarlo, le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Secrétaire général adjoint Lowcock de leurs exposés.

Le 1^{er} juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2532 (2020), qui reprend l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, réitère l'engagement collectif de la communauté internationale à lutter contre la pandémie et envoie un message fort d'appui en faveur du multilatéralisme, de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La Chine apprécie les efforts considérables entrepris par le Secrétariat pour appliquer cette résolution. Nous sommes encouragés par les progrès, notamment les cessez-le-feu qui continuent de tenir en Colombie, au Soudan et au Soudan du Sud, l'accord de paix initié par le Gouvernement soudanais de transition et le Front révolutionnaire soudanais, l'accord de désescalade entre le Hamas et Israël et la volonté des parties libyennes concernées de mettre fin aux hostilités. Toutes ces évolutions positives ont ouvert la voie à la promotion des processus politiques pertinents.

La Chine apprécie également les mesures prises par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue d'appuyer les autorités nationales dans leur lutte contre la pandémie. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, entre autres, ont fourni du matériel médical et organisé des campagnes de sensibilisation dans les pays hôtes. Par ailleurs, les efforts en cours visant à protéger la santé et la sécurité des soldats de la paix, notamment le renforcement des centres de traitement et des capacités de dépistage, sont également louables.

L'OMS joue un rôle indispensable dans la lutte contre la pandémie dans les pays touchés par des conflits. Elle a aidé la Syrie, l'Afghanistan, l'Iraq et le Soudan du Sud à établir des centres d'isolement et de traitement, fourni du matériel médical et dispensé une formation aux travailleurs sanitaires. La Chine apprécie vivement et appuie pleinement les efforts de l'OMS.

Néanmoins, nous devons admettre que des problèmes persistent en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution. Certains engagements à cesser le feu sont conditionnels. Certains accords de cessez-le-feu font l'objet de violations graves. Les progrès politiques restent lents après l'instauration de cessez-le-feu dans certains endroits. L'aide humanitaire, dont ont désespérément besoin les pays touchés par des conflits, reste handicapée par un énorme déficit de financement. Ces difficultés nous inquiètent et nous préoccupent.

Aujourd'hui, la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire rage dans le monde entier, et certains pays observent une augmentation des cas, voire une deuxième vague imminente. Rien n'est plus important ou urgent que de lutter contre le virus, de contenir la pandémie, de sauver des vies et de rétablir la paix. La Chine appelle toutes les parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 2532 (2020) afin d'instaurer un cessez-le-feu mondial et de renforcer la lutte contre la pandémie.

Premièrement, les hostilités doivent cesser afin de rétablir une paix durable. Les parties à des conflits doivent mettre de côté leur animosité, déposer les armes et cesser de se battre immédiatement et sans conditions. Dans les pays ou les régions où des cessez-le-feu ont été conclus, le Conseil de sécurité, les Envoyés spéciaux du Secrétaire général et les opérations de maintien de la paix pertinentes doivent saisir

l'occasion de promouvoir le processus politique et de créer des conditions favorables à la réconciliation et à une paix durable.

Deuxièmement, la vie doit être la priorité absolue et l'aide humanitaire doit être renforcée. Pour atténuer l'impact de la pandémie sur les pays et les populations fragiles, nous devons aider l'OMS à jouer un rôle directeur dans la lutte contre la COVID-19 et apporter notre concours à l'OMS, au Comité international de la Croix-Rouge et aux autres organismes actifs dans les pays touchés par des conflits. Le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 accuse un déficit de financement de 7,95 million de dollars. Des contributions substantielles de la communauté internationale sont absolument nécessaires. Pour protéger véritablement la vie et la santé des soldats de la paix, les États Membres et le Secrétariat doivent appliquer pleinement la résolution 2518 (2020).

Troisièmement, les sanctions unilatérales doivent être levées pour atténuer la souffrance des populations touchées. La pandémie est une catastrophe naturelle, alors que les sanctions sont une catastrophe provoquée par l'homme. Les sanctions unilatérales compromettent gravement la capacité des pays ciblés à lutter contre la pandémie et exacerbent la souffrance des civils innocents, en particulier les femmes et les enfants. Nous exhortons les pays concernés à lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales par considération humanitaire, en réponse à l'appel du Secrétaire général et de la communauté internationale. Nous encourageons le Secrétariat à évaluer l'incidence négative des mesures coercitives unilatérales sur les pays ciblés, et le Conseil de sécurité à se pencher sur les moyens de le combattre sur la base de cette évaluation.

Quatrièmement, il convient d'accorder une importance égale aux cessez-le-feu et à l'endigement de la pandémie, et de promouvoir la paix par le développement. Les pays touchés par un conflit sont le maillon faible de cette lutte. La pandémie pourrait annuler les progrès qu'ils ont réalisés en matière de consolidation de la paix et de développement et les plonger dans des conflits plus graves et de plus grande ampleur. La communauté internationale doit les aider à maintenir leurs économies et leurs sociétés à flot tout en luttant contre la pandémie, et les appuyer pour qu'ils puissent faire avancer le processus de consolidation de la paix tout en s'engageant dans une pause humanitaire, de manière à rechercher une paix durable grâce à une accélération du développement et à l'élimination des causes profondes du conflit.

La pandémie nous rappelle une fois de plus que le bien-être et l'avenir de tous les pays sont liés. La solidarité et la coopération constituent l'arme la plus puissante dans la lutte mondiale contre la COVID-19. La politisation, l'étiquetage, la stigmatisation, l'égoïsme, la déformation des faits et le rejet de la faute sur autrui sont autant de pratiques qui se retourneront contre nous. Elles ne peuvent ni sauver des vies ni enrayer la pandémie. Elles ne peuvent que créer de nouveaux problèmes. Les pays doivent respecter la science, renforcer la confiance, prendre leurs responsabilités et se donner la main pour lutter contre la pandémie et construire une communauté de santé pour tous.

Plaçant la vie des gens au cœur de ses priorités et dans un esprit de solidarité nationale, de sacrifice et de respect de la science, la Chine, qui est mue par le sens de sa mission pour l'humanité, prévient et endigue la propagation de la pandémie de manière globale, rapide et efficace. Elle ne se préoccupe pas seulement de la vie et de la santé de son propre peuple, mais aussi de la santé publique mondiale. Pour promouvoir la coopération internationale et appuyer la lutte mondiale contre la pandémie, la Chine a envoyé 34 équipes d'experts médicaux dans 32 pays, fourni 283 lots de fournitures antiépidémiques à 150 pays et à quatre organisations internationales et exporté des fournitures médicales dans plus de 200 pays.

La semaine dernière, à l'occasion de la réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Vingt, la Chine a lancé une initiative visant à faciliter la circulation transfrontière des personnes et des biens, et proposé un mécanisme international de reconnaissance mutuelle de la certification sanitaire liée à la COVID. Nous avons hâte d'élaborer et de mettre en œuvre ces programmes et sommes prêts à contribuer à la revitalisation de l'économie mondiale.

Le Président Xi Jinping a annoncé à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai que lorsqu'un vaccin contre la COVID-19 aura été développé et déployé en Chine et sera disponible, il deviendra un bien public mondial et sera partagé avec d'autres pays par divers canaux.

Durant cette pandémie, la santé de tous dépend de celle de chacun. Rendre les vaccins accessibles à tous est le seul moyen de réaliser la santé universelle. Nous devons nous en tenir à des concepts gagnant-gagnant plutôt qu'à une mentalité de jeu à somme nulle. Les vaccins ne doivent pas être stockés ni monopolisés. Ils ne doivent pas être utilisés au profit de soi-même et aux dépens des autres et ne peuvent pas être employés comme des outils politiques. Nous formons le vœu que les pays coopéreront entre eux pour promouvoir le développement et la production de vaccins et les rendre accessibles et abordables pour tous.

La Chine est prête à se joindre à d'autres pays pour mettre en œuvre la résolution 2532 (2020), former un front uni contre la pandémie et construire une communauté de destin pour l'humanité.

Annexe VI

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier les Secrétaires généraux adjoints DiCarlo, Lacroix et Lowcock de leurs exposés. Nous nous félicitons des mises à jour régulières au Conseil de sécurité sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020) dans les États fragiles et touchés par des conflits.

Au fil du temps, il devient de plus en plus évident que la maladie à coronavirus (COVID-19) constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle a un caractère multidimensionnel et entraîne des conséquences et des problèmes multiples et interdépendants en matière de consolidation de la paix. Elle menace également les acquis obtenus à grand prix en matière de développement et de consolidation de la paix et risque d'exacerber ou de provoquer des conflits, tout en affaiblissant le tissu social.

Seule une riposte coordonnée, mondiale et axée sur l'être humain, avec un sens renouvelé de la solidarité et de notre humanité commune, et en accordant une attention particulière aux plus vulnérables, peut apporter les solutions que nous recherchons. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général, l'Organisation mondiale de la Santé et nombre d'organisations humanitaires pour les efforts qu'ils ont déployés pour mettre en œuvre une approche mondiale coordonnée face à la pandémie.

Toutefois, la mise en œuvre intégrale et sans entrave de la résolution 2532 (2020), qui est nécessaire pour faire avancer ces efforts, est loin d'être une réalité. Au Yémen, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite a repris ses frappes aériennes, tuant des civils. En Colombie, l'Armée de libération nationale a intensifié les attaques contre le Gouvernement. En Libye, les affrontements violents se sont poursuivis peu de temps après l'expression par les combattants de leur appui à l'appel au cessez-le-feu. Malheureusement, la liste est longue.

Il incombe au Conseil de renforcer son unité et d'appuyer la résolution 2532 (2020) par des mesures concrètes. Il faut mettre en place de toute urgence des canaux de responsabilisation par l'intermédiaire des mécanismes existants pour assurer le respect et le suivi de la mise en œuvre du cessez-le-feu. Les parties à des conflits doivent prendre cela au sérieux et être conscientes des conséquences du non-respect des injonctions du Conseil de sécurité en ce qui concerne cette question. Elles doivent également comprendre que l'ennemi commun est la pandémie de COVID-19.

À cet égard, la résolution pourrait être un excellent outil de dissuasion pour les médiateurs, en vue de créer des synergies avec les initiatives locales et régionales. Elle devrait permettre de renforcer les liens et la coordination avec les acteurs locaux de la consolidation de la paix et d'appuyer leurs efforts visant à conclure et à étendre les accords de cessez-le-feu au niveau local.

Nous tenons à souligner que les femmes, les jeunes et la société civile doivent être associés à la prise de toutes les décisions ayant trait à la COVID-19. Les jeunes permettent de renforcer la confiance et mobilisent l'action communautaire. Nous devons donner la priorité aux partenariats avec les jeunes pour définir notre riposte.

Comme le réaffirment les résolutions 2532 (2020) et 2535 (2535), les jeunes jouent un rôle essentiel dans la consolidation et la pérennisation de la paix. À cet égard, nous aimerions que les intervenants nous disent comment la participation pleine, véritable et sur un pied d'égalité des jeunes est assurée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une riposte appropriée et durable à la pandémie, y compris dans les efforts en vue d'accords de cessez-le-feu, comme le prescrit la résolution 2532 (2020).

En outre, y a-t-il eu une véritable pause humanitaire ? La résolution 2532 (2020) vise à favoriser de nouveaux moyens de fournir une aide humanitaire indispensable, afin de remédier à la détérioration des conditions dans les pays touchés par un conflit. Ainsi, l'augmentation des cas de COVID-19 dans nombre de ces pays, conjuguée à d'autres situations humanitaires, comme la malnutrition, ne fait qu'aggraver ce cauchemar pour les plus vulnérables, notamment les enfants.

Par ailleurs, le nombre de situations de famine engendrées par les conflits augmente et a atteint des niveaux sans précédent. La propagation de la violence, notamment en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Yémen, en Somalie et dans le nord-est du Nigéria, a entraîné un risque accru de famine pour des millions de civils. Il s'agit là d'une conséquence directe et indéniable du non-respect des cessez-le-feu et des accords de paix indispensables, exacerbé par la pandémie. Cette situation exige notre attention de toute urgence.

En outre, la pérennisation de la paix exige une approche intégrée et cohérente entre les acteurs et les piliers de l'action humanitaire, du développement et de la paix, y compris le Conseil de sécurité.

À l'avenir, nous devons prêter l'attention voulue aux violences intercommunautaires et aux autres formes d'insécurité. Sinon, nous faisons abstraction des facteurs fondamentaux qui nécessitent un cessez-le-feu. La situation au Soudan du Sud est un exemple patent à cet égard.

Comme nous l'avons déjà dit, la République dominicaine estime que la COVID-19 offre une conjoncture propice à la consolidation de la paix et à la pérennisation de la paix et pour trouver des voies et moyens de contribuer au renforcement de la paix, de la confiance et de la cohésion sociale à tous les niveaux. Nous demandons à toutes les parties à des conflits de mettre fin à toutes les hostilités et de faciliter les opérations humanitaires dont le besoin se fait cruellement sentir, pour répondre aux besoins des populations touchées.

Annexe VII

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les intervenants de leurs exposés circonstanciés sur la question.

La pandémie continue de représenter une menace considérable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela signifie qu'il faut encore s'attendre à une aggravation potentielle de l'agitation sociale et de la violence, qui compromettrait grandement notre capacité de lutter contre la maladie. Le 1^{er} juillet, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2532 (2020), qui exige une cessation immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à notre ordre du jour.

Dans certains pays, comme le mien, nous avons eu le temps de faire face aux différentes conséquences de la pandémie, mais on ne peut pas en dire autant de beaucoup d'autres. Certains pays sont ravagés par des conflits, la violence, les violations des droits de l'homme, etc., ce qui rend la lutte contre la pandémie presque impossible. C'est pour ces raisons que nous devons continuer de suivre l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire. Ce n'est qu'alors que les pays pourront faire face efficacement à la pandémie pour protéger leurs citoyens en dirigeant tous leurs efforts contre l'ennemi numéro un, la maladie à coronavirus (COVID-19). Assurer l'acheminement sûr, sans entrave et durable de l'aide humanitaire est aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a quelques mois, en particulier en ce qui concerne la Syrie.

Nous avons vu des cas où la COVID-19 a été utilisée comme prétexte pour promouvoir diverses idées qui ne servent pas le bien commun des personnes dans le besoin ou qui n'ont que peu ou pas de liens avec la pandémie, notamment la campagne pour la levée des mesures restrictives, la montée des campagnes de désinformation et les attaques contre le secteur des soins de santé, tant physiques que cybernétiques. Certains gouvernements ont restreint la liberté de mouvement des soldats de la paix des Nations Unies, ce qui limite notre capacité d'aider les personnes dans le besoin.

Nous devons concentrer nos efforts sur la lutte contre la pandémie, au lieu de nous battre. Comme je l'ai dit dans mes précédentes interventions sur la question – et je ne me lasserai pas de le souligner – les risques que la pandémie fait peser sur les droits des femmes, notamment par le biais de la violence fondée sur le genre et des violations des droits humains, sont indéniables. Le rôle que jouent les femmes dans la réponse des sociétés à la COVID-19, y compris dans les situations de conflit et de postconflit, est fondamental, car elles représentent la majorité des travailleurs de la santé.

Pour vaincre la pandémie, nous devons faire preuve de solidarité et de confiance. Nous devons être transparents les uns avec les autres. Sans une réponse coordonnée, nous ne pouvons pas gagner.

Annexe VIII

Déclaration de M. Wadid Benaabou, Coordonnateur politique adjoint de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je tiens tout d'abord à remercier le Niger d'avoir organisé la présente réunion à la demande de la France et de la Tunisie. Je remercie également Rosemary DiCarlo, Mark Lowcock et Jean-Pierre Lacroix pour leurs présentations.

Plus de deux mois après l'adoption de la résolution 2532 (2020), l'heure est venue de tirer un premier bilan mais aussi, et surtout, d'appeler à un sursaut collectif : alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de se propager, la priorité absolue doit être la mise en œuvre d'une cessation des hostilités et d'une pause humanitaire. Les progrès présentés par nos trois intervenants en vue de la mise en œuvre de la résolution constituent une première étape importante, et je tiens ici à rendre hommage au travail mené par l'ensemble des acteurs onusiens. Mais nous sommes encore loin du compte et il est temps de passer de la parole aux actes.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la cessation des hostilités est une condition indispensable à une lutte efficace contre la pandémie. Si l'appel du Secrétaire général en ce sens a été appuyé par plus de 180 pays, plus de 20 groupes armés et de nombreuses organisations régionales et de la société civile, beaucoup reste à faire pour parvenir à une cessation effective des hostilités. En Syrie, au Yémen, en Libye, en Afghanistan ou encore au Sahel, la situation reste très instable et les populations civiles continuent d'en payer le prix.

Comme l'a indiqué M. Lacroix, les Casques bleus poursuivent sans relâche leurs efforts, dans des conditions souvent très difficiles. Je tiens ici à leur rendre hommage. Nous devons continuer à soutenir les opérations de maintien de la paix en leur permettant de mettre pleinement en œuvre leurs mandats malgré la pandémie. La France y est déterminée. Nous sommes, à ce titre, prêts à accueillir dans nos hôpitaux militaires des Casques bleus étrangers malades de la COVID-19 et nécessitant des soins urgents.

Sur le volet humanitaire, nous devons collectivement soutenir la mise en œuvre pleine et entière du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. La France continuera, tant par son appui bilatéral que multilatéral, à œuvrer en ce sens. Le Président Emmanuel Macron a été un des premiers, en avril dernier, à appeler à un soutien massif aux pays les plus fragiles, notamment en Afrique, face à la COVID-19. Depuis début mai, l'Union européenne a, quant à elle, coordonné plus de 65 vols dans le cadre d'un pont aérien humanitaire, permettant de transporter plus de 1700 personnels humanitaires et médicaux et plus de 1200 tonnes d'aide. En juin dernier, le Ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian s'est à ce titre rendu en République démocratique du Congo pour accueillir un des vols prévus dans le cadre de ce pont aérien, conjointement avec son homologue belge et le Commissaire européen à la gestion des crises.

Tout doit également être fait pour garantir un accès humanitaire sûr et sans entraves et protéger les travailleurs humanitaires ainsi que le personnel médical, dont je salue le travail remarquable. La hausse des attaques contre le personnel humanitaire est extrêmement préoccupante. Nous ne transigerons pas à ce sujet : les auteurs de ces crimes devront répondre de leurs actes devant la justice. Le respect du droit international humanitaire est une obligation qui s'impose à tous.

La stabilité et la paix reposent également sur la résilience des systèmes de santé. Nous devons à cet égard soutenir les efforts engagés par l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui coordonnent la réponse internationale à la crise. L'OMS doit être confortée dans son rôle normatif, d'alerte et de coordination. Cela n'exclura pas, bien sûr, d'engager les réformes nécessaires et de tirer toutes les leçons de la gestion de la crise actuelle.

Enfin, la résolution 2532 (2020) reconnaît le rôle essentiel que les femmes jouent dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, ainsi que les effets négatifs et disproportionnés que cette pandémie a sur les femmes, les filles, les réfugiés et les déplacés notamment. Il est essentiel d'unir nos efforts pour minimiser ces effets et leur permettre de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réponse à la pandémie. La France, qui organisera au premier semestre 2021 le Forum Génération Égalité, en partenariat avec le Mexique et ONU-Femmes, y est plus que jamais déterminée.

Il n'y a pas de temps à perdre. Nous devons collectivement intensifier nos efforts pour permettre la pleine mise en œuvre de la résolution 2532 (2020). Il n'y a pas d'alternative pour lutter efficacement contre la pandémie. Le Conseil peut compter sur le soutien sans faille et continu de la France.

Annexe IX

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je remercie également les intervenants – la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock – pour leurs exposés très complets.

Leurs exposés dressent un sombre tableau, surtout après le rapport du Secrétaire général adjoint Lowcock sur les chiffres, en particulier le nombre de personnes vulnérables, et sur les effets indirects de la pandémie.

La résolution 2532 (2020) est une résolution importante, et je tiens à remercier une fois de plus la France et la Tunisie en leur qualité de corédacteurs. Je souhaite également, comme Jonathan Allen, rendre hommage à notre collègue l'Ambassadeur Nicolas de Rivière et à l'Ambassadeur Kais Kabtani pour sa diplomatie tunisienne exemplaire et sa contribution aux travaux du Conseil de sécurité. La résolution 2532 (2020) contient des dispositions importantes, notamment des appels à la cessation des hostilités, à 90 jours de pause humanitaire et à l'intensification de la coopération internationale.

Comme la situation liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'évoluer, la présente réunion se tient à point nommé pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution et pour identifier tout besoin d'amélioration supplémentaire. Les intervenants ont déjà été très clairs sur la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. La question suivante est naturellement de savoir où nous allons. À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, nous devons renforcer notre appel à un cessez-le-feu. En dépit de l'appel à « confiner » les conflits, malheureusement, comme nous l'avons appris dans divers rapports, dans de nombreux pays et situations, divers conflits ont continué, voire se sont intensifiés. Certains engagements pris en faveur de cessez-le-feu n'ont pas été tenus, tandis que les groupes terroristes continuent à maintenir, voire à renforcer, leur zone d'influence et leur capacité à mener des attaques conséquentes. Nous devons continuer à soutenir les efforts de paix du Secrétaire général et de ses représentants, notamment en créant des synergies avec les acteurs régionaux et locaux afin d'instaurer la confiance et de renforcer les efforts de réduction de la violence au niveau local. L'Indonésie est d'avis qu'il est nécessaire de continuer à surveiller les progrès de la mise en œuvre du cessez-le-feu. Cela dissuadera les acteurs de s'engager dans la violence et enverra le message que les engagements pris en faveur de cessez-le-feu doivent être respectés.

Deuxièmement, nous devons continuer à soutenir le travail des missions des Nations Unies sur le terrain. Malgré la situation difficile et certaines restrictions causées par la pandémie, les missions de maintien de la paix ont réussi à s'adapter et à exécuter leur mandat de base de manière professionnelle, notamment en facilitant les processus de paix, en maintenant un environnement propice à la sécurité et en protégeant les civils par le biais de l'engagement communautaire, ainsi qu'en assurant la mise en œuvre effective de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial par les parties aux conflits.

L'Indonésie salue les mesures prises par les missions de maintien de la paix pour aider les pays hôtes à faire face aux conséquences de la pandémie, dans le cadre de leurs mandats et des ressources disponibles. Dans le même temps, nous demandons

également au Secrétariat de renforcer les capacités médicales des missions afin d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé des soldats de la paix.

Comme nous avons récemment adopté la résolution 2538 (2020), sur les femmes soldats de la paix – largement soutenue par les membres de l'ONU et appuyée par tous les membres du Conseil – il est maintenant plus opportun que jamais d'assurer sa mise en œuvre en conjonction avec la résolution 2532 (2020), dont nous discutons maintenant. Les femmes soldats de la paix ont un rôle important à jouer en cette période de pandémie en recourant à une approche d'engagement communautaire, en renforçant la sensibilisation, en s'engageant auprès des communautés locales, en fournissant des soins de santé de base et en protégeant les femmes et les enfants.

En tant que l'un des plus grands pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, l'Indonésie tient à assurer le Conseil qu'elle restera engagée à poursuivre sa contribution aux opérations de maintien de la paix pendant cette période difficile. Nous tenons également à rendre hommage aux nombreux soldats de la paix et travailleurs humanitaires sur le terrain qui ont été touchés par la COVID-19.

Troisièmement, en ce qui concerne la garantie de l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle, les 90 jours de pause humanitaire envisagés dans la résolution expireront à la fin de ce mois. La pause humanitaire est essentielle pour que les acteurs humanitaires puissent offrir un répit aux personnes touchées. Pourtant, nous continuons à constater des entraves à l'aide humanitaire dans certaines régions. Nous devons explorer les moyens de permettre aux acteurs humanitaires d'atteindre les populations dans le besoin en temps voulu et d'assurer une pause durable au-delà de la période demandée par la résolution.

Il est également crucial de mobiliser les partenaires pour maintenir le financement du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Cela devrait s'appuyer sur une analyse de risque éclairée afin de garantir que l'aide humanitaire soit distribuée équitablement là où elle est nécessaire.

Enfin, la résolution 2532 (2020) n'est qu'une première étape dans la lutte contre les effets de la COVID-19 sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons continuer à la faire suivre d'actions concrètes. À plus long terme, nous devons nous assurer que les perturbations créées par la COVID-19 n'annuleront pas les acquis engrangés dans les pays en situation de conflit et d'après-conflit. Nous devons penser au-delà de la réponse à la pandémie et envisager une stratégie globale à long terme, notamment pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la reprise à long terme et la résilience des populations.

Nous devons également renforcer la coopération internationale, notamment en matière de développement et de distribution de vaccins, ainsi que les capacités, afin que les pays obtiennent un accès juste et équitable aux vaccins et aux médicaments. À cette fin, à de nombreuses occasions, nous avons déjà souligné l'importance d'une collaboration coordonnée entre tous les acteurs.

J'appuie également l'observation qui a été faite par la Secrétaire générale adjointe DiCarlo concernant l'appel du Secrétaire général à l'unité et à la solidarité. Tous les organismes des Nations Unies, y compris sur le terrain, doivent œuvrer de concert, sur la base de leurs avantages comparatifs et de leurs compétences spécialisées.

L'Indonésie, avec cinq autres Membres de l'ONU, a pris l'initiative de déposer la première résolution de l'Assemblée générale 74/270, sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Nous sommes prêts à contribuer davantage à cet effort concerté pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Annexe X**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

J'ai suivi, avec une attention soutenue, les exposés coordonnés et complémentaires de M^{me} Rosemary DiCarlo, de M. Jean-Pierre Lacroix et de M. Mark Lowcock.

Je souhaiterais aussi prendre ce moment pour rendre hommage aux forces de maintien de la paix, et aux différentes institutions des Nations Unies pour leurs efforts remarquables visant à atténuer la propagation du virus et contribuer à la protection des communautés vulnérables, comme l'ont évoqué nos intervenants. En ces temps de pandémie, les violences ont un visage féminin, comme l'a si bien dit M^{me} DiCarlo.

Comme il a été mentionné à maintes reprises, l'adoption d'une résolution n'est jamais une fin en soi. En réalité, celle relative à la pandémie de COVID-19, et qui fait écho à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, nous interpelle à plus d'un titre à un suivi appuyé, car les retombées politiques, économiques, et surtout sécuritaires, continueront à se manifester durant les années à venir.

Dans le Sahel, une région où les changements climatiques, les conflits armés et les systèmes de santé fragiles ont un impact sur les populations, la pandémie a ajouté une nouvelle couche à une situation déjà désastreuse et a rendu les populations particulièrement vulnérables à l'apparition de maladies et à la faim. La campagne de désinformation et de stigmatisation menée par ces mêmes groupes terroristes ne facilite pas les efforts de lutte de nos États, comme cela a été justement relevé.

Même si l'on peut se féliciter du fait que le taux de mortalité lié à la COVID-19 pourrait être plus faible dans les pays fragiles que ce que l'on craignait initialement, la pandémie affecte sérieusement les économies des pays de l'Afrique en général, et du Sahel en particulier. La récession, l'une des pires de ces dernières décennies, née des mesures de restrictions liées à la pandémie, exacerbera, à n'en nul douter, les inégalités, notamment sur les populations déjà vulnérables, comme les réfugiés. Je remercie M. Lowcock de l'avoir dit avec éloquence.

Plus que toute autre chose, les processus électoraux en cours dans notre région doivent bénéficier d'un soutien accru afin d'éviter des crises pré et post électorales, qui peuvent découler de l'érosion de confiance due à l'approche protectrice des gouvernements pour faire face à la crise. Il est heureux, comme l'a relevé M. Lacroix, que cet impact soit jusque-là limité.

Nous devons aussi nous atteler à ce que la pandémie n'occulte pas un certain nombre de conflits qui étaient au-devant de notre agenda avant le début de la crise humanitaire. À cet effet, les mises à jour du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les efforts des Nations Unies pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans les pays en situation de conflit armé ou touchés par des crises humanitaires, ainsi que sur l'impact de la COVID-19 sur la capacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales à remplir les tâches prioritaires qui leur sont confiées, seront nécessaires. Je remercie M. Lacroix pour les efforts consentis au sein des missions de paix pour protéger ses éléments et les populations.

Pour finir, je voudrais saisir ce moment pour souligner l'unique opportunité que cette résolution nous offre pour réaffirmer l'importance de la coopération internationale et du multilatéralisme, mais aussi le rôle des organisations mondiales

comme l'Organisation mondiale de la santé, que nous soutenons, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre cette pandémie.

La cacophonie et les jeux d'accusation du début de la pandémie doivent laisser la place à une prise de conscience sur le fait que nous sommes tous des victimes potentielles, tant qu'on ne travaillera pas collectivement à la recherche d'un vaccin contre ce dangereux virus. Je partage, à cet égard, les propos de M^{me} DiCarlo dans son exposé ce matin. Nous espérons qu'une fois le remède trouvé, il sera accessible aux plus faibles et aux moins nantis. Je remercie la Chine pour sa volonté renouvelée dans ce sens.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous remercier également, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette discussion qui arrive à point nommé, et remercier les intervenants d'avoir donné le ton à ce débat fructueux. Nous félicitons le Secrétariat pour les efforts considérables qu'il a consentis à l'appui de la réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en ouvrant la voie à des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, en apportant son appui aux missions sur le terrain dans les pays touchés, en veillant à l'atténuation efficace des risques et à l'introduction de mesures préventives pour le personnel déployé, et en faisant en sorte que les activités nécessaires à la mise en œuvre des mandats se poursuivent.

L'adoption à l'unanimité, il y a deux mois, de la résolution 2532 (2020), qui renforce les appels du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, a marqué une étape importante pour le Conseil de sécurité et pour le système multilatéral dans son ensemble. Nous avons réussi à surmonter les divisions et les divergences de vues pour adresser un message clair d'unité et d'espoir à la communauté internationale. Cependant, tout en gardant à l'esprit les efforts qui ont été déployés jusqu'à présent, il faut faire davantage pour préserver les acquis obtenus à grand prix dans le cadre du lien entre la paix, la sécurité et le développement.

Aujourd'hui, comme l'ont confirmé et souligné tous nos intervenants ce matin, la pandémie continue d'accentuer les vulnérabilités et d'exacerber les risques dans de nombreuses situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil, étant donné que les accords de paix précaires sont devenus de plus en plus fragiles et que de nombreuses parties à des conflits, notamment des groupes armés, ont fait fi de nos appels à un cessez-le-feu mondial. En outre, les répercussions socio-économiques de la pandémie ont amplifié les inégalités, aggravé les problèmes humanitaires et approfondi les divisions sociales, politiques et communautaires, augmentant ainsi le risque de conflits violents.

Pour relever les défis énormes et complexes découlant de cette pandémie, il faudra faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2532 (2020). Cela signifie concrètement que tous les pays, et les organisations régionales et sous-régionales dont ils sont membres, ne doivent épargner aucun effort pour promouvoir une cessation immédiate des hostilités et garantir le respect de l'état de droit, notamment le droit international, afin que la communauté internationale puisse concentrer ses efforts collectifs sur les dimensions sanitaires, socio-économiques, politiques et de sécurité de la pandémie.

Notre approche de la gestion de la crise sanitaire due à la COVID-19 doit tenir compte des risques de conflit et promouvoir la souveraineté. Dans cette optique, nous réitérons les appels lancés à toutes les parties pour qu'elles renoncent aux mesures unilatérales, notamment le recours aux sanctions économiques, qui exacerbent les difficultés et entravent les efforts de lutte contre la pandémie, en particulier dans les pays touchés par un conflit où les capacités de l'État ne suffisent pas pour faire face à cette pandémie.

Nous appelons également au renforcement de la coopération régionale et internationale pour mieux lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, le trafic des stupéfiants et d'autres activités qui enhardissent les groupes armés et les acteurs de

la criminalité organisée, qui tirent profit de ces activités illégales tout en mettant en danger la sécurité humaine et en perturbant les processus de paix.

Pour terminer, nous renouvelons notre appui total à la résolution 2532 (2020), et soulignons que seule une cessation totale des hostilités permettra aux pays touchés par un conflit de gérer cette crise sanitaire tout en reconstituant leur tissu social, en faisant progresser les processus de paix et en consolidant leur gouvernance. En ce moment crucial, nous devons continuer de relayer les appels à un cessez-le-feu mondial et de renforcer les capacités permettant d'aider les populations désormais plus vulnérables.

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matthews Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion pour permettre au Conseil de sécurité d'être informé de la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020). Nous rendons une nouvelle fois hommage aux efforts des diplomates de la France et de notre sœur d'Afrique, la Tunisie, qui ont abouti à la résolution 2532 (2020), dont l'application est à l'honneur aujourd'hui.

Nous remercions également de leurs exposés détaillés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Mark Lowcock.

Avant toute chose, je tiens à rendre hommage à tout le personnel des Nations Unies, notamment les courageux soldats de la paix qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont fait le sacrifice ultime pour contribuer à un monde pacifique et tolérant.

Nous adressons aussi nos condoléances aux milliers de familles que la maladie à coronavirus (COVID-19) a privées de leurs proches, nous faisons part de notre solidarité aux millions de personnes dans toutes les régions du monde qui continuent de souffrir de cette pandémie mortelle et nous souhaitons un prompt rétablissement aux personnes touchées par la COVID-19. Nous rendons hommage aux agents de première ligne, partout dans le monde, pour le travail exceptionnel dont ils s'acquittent pour veiller à notre sécurité.

L'Afrique du Sud note avec préoccupation que l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, afin de nous permettre de nous consacrer dûment à la pandémie de COVID-19 et aux efforts visant à en atténuer les effets, n'a globalement pas été respecté par les parties à un conflit.

La pandémie de COVID-19 a fait peser un fardeau supplémentaire sur les pays touchés par un conflit, en raison des nombreuses restrictions qui en ont découlé et qui pourraient compromettre les progrès réalisés au regard des principales étapes de leurs processus politiques. Malheureusement, dans certains pays où l'appel à un cessez-le-feu mondial a été initialement respecté, les tensions ont été ravivées, et les avancées obtenues dans la quête d'un règlement politique sont compromises.

En l'occurrence, nous sommes également préoccupés par le fait que certains groupes armés, ainsi que des groupes terroristes, ont profité de la pandémie de COVID-19 pour intensifier leurs activités et lancer des attaques armées, y compris contre des civils.

L'Afrique du Sud renouvelle donc son appui à un cessez-le-feu et à une cessation des hostilités au niveau mondial et exhorte les parties dans les zones de conflit à donner suite à cet appel et à accorder la priorité aux efforts visant à consolider une paix et une stabilité durables. Nous saluons et soutenons en outre l'action et les efforts constants des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général en faveur d'une cessation des hostilités.

Nous accueillons favorablement les efforts constants déployés par les missions de maintien de la paix des Nations Unies pour protéger la sécurité et la santé des soldats de la paix. Nous nous félicitons également de la rapidité avec laquelle les missions de paix ont pris des mesures d'atténuation pour veiller à ce que les soldats de la paix ne deviennent pas un facteur de contagion sur le terrain. Nous saluons enfin les efforts que ces missions déploient pour aider les pays hôtes à lutter contre la pandémie tout en continuant de s'acquitter de leur mandat.

La situation humanitaire de nombreux pays en conflit s'est aggravée en raison de la prévalence de la pandémie de COVID-19. La résolution 2532 (2020) appelle à un cessez-le-feu humanitaire afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès à cette aide en toute sécurité. À cet égard, nous appelons les parties à un conflit à garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire.

Nous prenons note des exemptions prévues dans les différents régimes de sanctions pour permettre l'accès de l'aide humanitaire, et avons conscience des améliorations apportées pour accélérer la procédure de demande de dérogation pour raison humanitaire afin de répondre à la pandémie de COVID-19. Toutefois, il apparaît clairement que l'impact des sanctions et les effets socioéconomiques qui en résultent empêchent les pays de lutter efficacement contre la COVID-19. Cette situation expose les civils déjà vulnérables, notamment les réfugiés, les migrants et les déplacés, à des conditions encore plus difficiles. Nous appelons donc les membres du Conseil à poursuivre leurs efforts pour améliorer la procédure accélérée de dérogation afin de permettre l'accès à l'aide humanitaire.

En outre, l'incidence plus large des mesures coercitives unilatérales, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, exacerbe les souffrances des civils ordinaires. C'est pourquoi l'Afrique du Sud renouvelle son appui à l'appel du Secrétaire général à lever les mesures de sanctions, dans le but de permettre aux pays concernés de s'attaquer comme il convient aux effets de la pandémie.

Il est crucial que le Conseil de sécurité continue d'appuyer résolument les pays en proie à un conflit armé, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Il importe également qu'il continue de promouvoir un dialogue ouvert à tous et la mise en œuvre des accords politiques, et d'appuyer des solutions privilégiant la prévention des conflits, dans le cadre de sa responsabilité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, la pandémie prouve qu'il est plus impératif que jamais que les pays coopèrent étroitement face aux urgences mondiales de santé publique et autres, dans un élan de solidarité mutuel. Il reste primordial de poursuivre les efforts visant une réponse toujours plus cohérente et mieux coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies face à la pandémie.

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud renouvelle son ferme appui au rôle de chef de file que jouent l'Organisation mondiale de la Santé et son directeur général, Tedros Ghebreyesus, dans la réponse mondiale opposée à la pandémie de COVID-19.

L'Afrique du Sud remercie tous les pays qui ont fourni à de nombreux pays africains, dont elle fait partie, les équipements de protection individuelle et l'assistance médicale, technique et financière dont ils ont tant besoin face à la pandémie de COVID-19.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Avant toute chose, je tiens à remercier les Secrétaires généraux adjoints Rosemary DiCarlo, Jean-Pierre Lacroix et Mark Lowcock de leurs exposés.

La résolution 2532 (2020) a franchi un pas dans la bonne direction, en marquant sans équivoque l'engagement clair du Conseil à remédier aux incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les situations dont il est saisi. Elle contient également d'importantes dispositions appelant à une cessation des hostilités et à une pause humanitaire, ainsi qu'un appel à renforcer la coopération internationale pour atténuer les effets de la pandémie.

Pourtant, deux mois après l'adoption de cette résolution, nous pensons qu'il faut faire beaucoup plus pour traduire ces dispositions en réalité concrète sur le terrain.

Le débat d'aujourd'hui est une occasion opportune de réaffirmer notre détermination à mettre en œuvre cette résolution d'une manière propre à faire une vraie différence dans la vie des populations, en particulier celles qui sont les plus touchées par la pandémie, dans les zones de conflit et les camps de réfugiés. C'est l'occasion d'insuffler un nouvel élan favorable à l'unité et à la solidarité indispensables contre cette menace commune, invisible et pourtant mondiale, qui pèse sur toute l'humanité.

Nous saluons toutes les mesures prises par le Département des opérations de paix pour préserver la sûreté, la sécurité et la santé de l'ensemble du personnel des Nations Unies déployé dans des opérations de paix et des missions politiques spéciales, et assurer sa capacité à s'acquitter des tâches prioritaires qui lui ont été confiées. Cependant, force est de constater que, s'il a suscité des réactions positives de la part de certains gouvernements et acteurs non étatiques, l'appel à un cessez-le-feu mondial n'a pas encore, dans de nombreux cas, incité les parties à suspendre les hostilités ou à prendre des mesures pour désamorcer la situation.

Même lorsque les parties au conflit semblaient disposées à interrompre les violences en réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19), ces intentions n'ont pas souvent abouti à des accords techniques de cessez-le-feu assortis de conditions claires et de garanties de sécurité acceptables par toutes les parties.

Évidemment, l'appel au cessez-le-feu exige de d'intensifier les efforts diplomatiques plus pour relever ces défis, et je saisis cette occasion pour remercier les représentants spéciaux et les envoyés spéciaux du Secrétaire général ainsi que les coordonnateurs résidents, qui, en dépit des circonstances difficiles, collaborent activement avec les parties à des conflits pour contribuer à l'instauration de cessez-le-feu sur le terrain en tant que condition préalable à la réalisation d'une paix durable.

Sur le plan humanitaire, la situation s'est détériorée dans de nombreuses zones de conflit, en particulier en Syrie et au Yémen, où la pandémie exacerbe des conditions déjà désespérées sur le plan humanitaire et de la sécurité.

L'incidence de la COVID-19 dans les zones de conflit est bien pire qu'on ne l'avait envisagé initialement, avec un risque grave et croissant de famine dans de nombreuses régions. Des millions de personnes supplémentaires y seront confrontées à une crise alimentaire liée à la conjugaison des conflits et de la pandémie, et des millions d'enfants pourraient ne jamais retourner à l'école. Ces tragédies donneraient aux groupes armés et terroristes la possibilité de recruter et de radicaliser des jeunes hommes désespérés.

Si nous ne présentons pas un front international coordonné face à la pandémie, nous risquons d'anéantir les progrès accomplis en matière de santé, d'éducation, d'autonomisation des femmes, de développement et de stabilité au cours des dernières décennies dans le monde entier.

La Tunisie est fermement convaincue que nous ne parviendrons pas à vaincre la pandémie dans chacun de nos pays en l'absence de solidarité et d'unité aux niveaux international, régional et national ; de solidarité parce qu'aucun d'entre nous ne peut combattre seul, et d'unité parce que nul n'est à l'abri tant que tout le monde ne l'est pas.

Nous saluons à cet égard le rôle directeur du système des Nations Unies dans la coordination de notre action mondiale contre la COVID-19, et nous estimons que l'Organisation mondiale de la Santé doit apporter une contribution centrale à ces efforts.

Pour terminer, avec l'épidémie de COVID-19, le monde est clairement entré dans une nouvelle phase incertaine et instable. La pandémie est en train de modifier notre perception des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Alors que nous comméorons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, il est important de reconnaître qu'aujourd'hui, l'humanité est confrontée à des ennemis d'un genre nouveau. Ils sont invisibles, transfrontières et mondiaux, et aucun pays n'échappera à leur influence. Nous ne pouvons lutter contre de tels dangers en utilisant les instruments dont nous avons hérité du passé. Alors que la nature et la portée des menaces évoluent, nous devons repenser la sécurité et adapter nos approches et nos outils.

La Tunisie est fermement convaincue que le Conseil de sécurité doit débattre de ces questions de manière plus approfondie afin de pouvoir s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe XIV

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les exposés présentés m'ont semblé particulièrement réfléchis et stimulants, ce qui reflète peut-être la question que nous débattons aujourd'hui. Je pense que nous pouvons en tirer plusieurs conclusions.

Parce que cette réunion est la première du Conseil organisée au titre de la suite donnée à de la résolution originale (résolution 2532 (2020)), je tiens une fois de plus à rendre hommage à la diplomatie française méticuleuse qui nous a permis d'en arriver là, en particulier Nicolas de Rivière. Je souhaite également rendre un hommage personnel au Représentant permanent de la Tunisie, M. Kabtani. Le Royaume-Uni appuie fermement la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020) et appelle tous les États Membres à honorer leurs engagements internationaux. Les violations des embargos sur les armes adoptés par le Conseil aggravent les conflits dans le monde entier.

Je vais me pencher sur la situation dans trois pays parmi tous ceux que nous pourrions examiner aujourd'hui, à savoir le Yémen, le Soudan du Sud et le Soudan, et voir si nous pouvons en tirer des conclusions.

Au Yémen, suite à l'appel du Secrétaire général, des cessez-le-feu unilatéraux ont été décrétés par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite. Ils n'ont malheureusement pas été payés de retour. C'est pourquoi le Conseil doit continuer de soutenir fermement les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général afin de garantir un règlement politique durable du conflit au Yémen, et c'est pourquoi il est vital que tous les États Membres respectent l'embargo sur les armes. Il est également vital, comme le Conseil le demande régulièrement, que toutes les parties participent de manière constructive au processus. Nous exhortons également tous les acteurs à cesser leurs offensives militaires provocatrices, en particulier les houthistes à Mareb, ainsi que leurs attaques transfrontalières visant l'Arabie saoudite. La crise humanitaire, qui est déjà la pire au monde, est en train de s'aggraver considérablement en raison des restrictions d'accès liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) et du manque de fonds de l'ONU, comme le décrit régulièrement Mark Lowcock durant nos débats sur le Yémen, rendant le processus de paix encore plus nécessaire et urgent.

Nous devons également ne pas relâcher l'attention sur le Soudan du Sud. La recrudescence récente de la violence, conjuguée à l'insécurité alimentaire et aux inondations, expose le Soudan du Sud à un nouveau risque de catastrophe. L'accord de paix de 2018 reste la meilleure chance de stabilité à long terme. Toutes les parties doivent néanmoins faire pression afin de réaliser de nouveaux progrès si nous voulons maintenir le cessez-le-feu, protéger les travailleurs humanitaires et faire en sorte d'aider le Soudan du Sud à réagir.

Sur une note plus encourageante, nous accueillons avec satisfaction les progrès récents accomplis vers la conclusion d'un accord de paix global avec le Soudan, notamment les mesures importantes prises à Djouba le 31 août avec le Front révolutionnaire soudanais. Nous exhortons une fois de plus toutes les parties concernées à collaborer avec la communauté internationale pour garantir l'application prompte et efficace de cet accord et nous prions tous les autres groupes de s'engager sans conditions préalables à réaliser la paix durable que demande le peuple soudanais.

Mon collègue le représentant de la Chine a mentionné les sanctions. Je trouve regrettable que l'on crée une confusion intentionnelle en ce qui concerne les

sanctions et que l'on tente de profiter d'une tragédie potentielle liée à la COVID-19. Les sanctions sont un outil vital de notre arsenal.

Prenons l'exemple de la Syrie et analysons-le. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont imposé des sanctions contre la Syrie. Elles ciblent spécifiquement les responsables de violations des droits de l'homme contre les citoyens syriens ordinaires et les parties qui soutiennent la corruption et les activités meurtrières du régime d'Assad ou en bénéficient. Les sanctions ne s'appliquent pas aux vivres, aux médicaments, au matériel médical ou à l'aide médicale. Pour parler simplement, le problème auquel est confronté le secteur de la santé syrien, ce ne sont pas les sanctions, mais plutôt le fait que le régime se préoccupe davantage de bombarder des hôpitaux que de les construire, ainsi que les restrictions imposées à l'aide transfrontières.

Les dérogations pour raisons humanitaires s'appliquent aux régimes de sanctions, atténuant l'impact de sanctions sur les programmes humanitaires. Nous avons toujours travaillé, et nous continuerons de travailler, avec les organisations et les personnes pour que les sanctions n'influencent pas les opérations humanitaires et que les organisations et les personnes soient en mesure d'importer des articles non liés au conflit. Le problème de la Syrie est, bien sûr, la mauvaise gestion chronique de l'économie syrienne par un régime corrompu et ses amis.

Je souhaite maintenant aborder la question de la famine. La résolution 2532 (2020) sous-tend certains principes et intérêts humanitaires vitaux. Les conflits et la COVID-19 assombrissent de plus en plus les perspectives de sécurité alimentaire pour 2020. Mark Lowcock nous a prévenus non seulement aujourd'hui, mais également dans sa note blanche. Ainsi, le règlement des conflits et la mise en œuvre de l'appel au cessez-le-feu lancé dans la résolution 2532 (2020) sont essentiels. Des millions de personnes sont en situation de crise ou d'urgence en matière d'insécurité alimentaire, et le risque de famine est présent dans plusieurs pays. Le Royaume-Uni continue d'appuyer l'ONU et les autres organisations internationales, qui selon lui devraient pouvoir fournir un appui effectif et efficace dans les régions qui en ont le plus besoin. La contribution actuelle du Royaume-Uni s'élève à plus d'un milliard de dollars.

Il importe également que les gouvernements et les groupes armés non étatiques accentuent leurs efforts sur le terrain afin d'améliorer l'accès humanitaire dans les zones où il est difficile d'accéder aux populations les plus vulnérables. L'accès a également été mis à l'épreuve par les mesures de confinement liées à la COVID-19 et les restrictions des déplacements internationaux. À l'instar de Mark Lowcock, je demande instamment à tous les gouvernements d'assouplir les restrictions en matière de visas pour les principaux travailleurs humanitaires. Toutefois, le Conseil a besoin de mieux comprendre globalement qui bloque l'accès, quelles en sont les conséquences sur la situation humanitaire et comment y remédier.

Je voudrais rapidement dire que je suis reconnaissant au Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé complet sur le maintien de la paix, et je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance aux soldats de la paix pour les efforts qu'ils déploient afin d'appuyer les pays hôtes et, bien sûr, d'éviter de propager eux-mêmes le virus par inadvertance.

Au bout du compte, la prévention et le règlement des conflits sont notre seule solution durable. Les femmes ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine, d'autant que les conséquences sexospécifiques de la COVID-19 risquent de miner la paix et d'aggraver les conflits. Cette situation reste cependant largement méconnue et sous-évaluée par les gouvernements et les organisations internationales. Le Royaume-Uni encourage vivement les parties à un conflit armé à investir dans des processus de paix qui incluent la participation réelle des femmes, des jeunes, des groupes religieux et de la société civile.

Je terminerai en disant que je pense que nous avons besoin d'un tour d'horizon plus régulier des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales, en utilisant des mécanismes efficaces d'alerte rapide ainsi que les analyses de l'ONU provenant des personnes sur le terrain et des organismes et départements compétents des Nations Unies. Il est essentiel que nous adoptions une approche unifiée et combinée, et ce message ne s'adresse pas seulement à l'ONU, mais aussi à nous, ses États Membres. Nous devons être prêts à faire preuve de souplesse pour appuyer l'ONU alors qu'elle nous interpelle collectivement et nous indique où nous devons faire davantage, que ce soit dans notre financement humanitaire ou dans notre message politique.

Comme les effets de la COVID-19 touchent les pays vulnérables de différentes manières, nous devons nous pencher plus avant sur l'évolution des risques d'instabilité et prendre des mesures pour prévenir les conflits. Les problèmes d'accès à l'aide humanitaire et aux soins de santé doivent être particulièrement mis en évidence. Cela pourrait nous amener à entreprendre des interventions plus rapides, ce qui doit être notre objectif commun.

Annexe XV**Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie nos trois intervenants d'aujourd'hui pour leurs formidables exposés. J'ai pensé qu'il était particulièrement révélateur, et même très important, que trois des plus hautes personnalités du système des Nations Unies parlent d'une seule voix sur une question aussi importante, et je les remercie une fois de plus.

Les États-Unis se félicitent de l'occasion qui leur est donnée aujourd'hui de poursuivre ce dialogue au sein du Conseil sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je voudrais commencer aujourd'hui par exprimer notre sympathie pour les maladies, les décès et les autres conséquences néfastes résultant de la pandémie de COVID-19, y compris celles qui touchent le personnel de santé et les travailleurs humanitaires. Notre gratitude éternelle va à tous les travailleurs de la santé, à tout le personnel des Nations Unies et à tout le personnel essentiel qui continue à mettre leur vie en danger chaque jour pour améliorer notre sécurité à tous. Je les en remercie.

Depuis le début, l'Administration Trump a été très claire sur le fait que la transparence et le partage en temps voulu des données et informations de santé publique sont essentiels pour lutter efficacement contre la pandémie. Malheureusement, les échecs enregistrés au début de la pandémie par la République populaire de Chine, où la COVID-19 est apparue et a été diagnostiqué en premier, nous ont tous mis en danger et ont causé des souffrances et des décès supplémentaires inutiles. Dans les premiers jours du virus, le Parti communiste chinois a caché au monde entier la vérité sur l'épidémie et empêché les chercheurs d'accéder à des informations vitales, ce qui a entraîné d'innombrables décès qui auraient pu être évités. Nous devons faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes et de leur inaction dès le début de cette pandémie, et veiller à ce que les futures pandémies soient signalées de manière transparente et précoce, au lieu d'être cachées au monde.

Aujourd'hui, nous avons entendu à maintes reprises nos collègues chinois tenter de rejeter la faute sur autre chose et de se présenter comme les héros. Ils affirment, comme ils l'ont fait aujourd'hui, que les sanctions unilatérales sont responsables de la souffrance humaine et des réponses inadéquates des gouvernements face au virus. Ils prétendent que nous devons tous « faire notre introspection » au lieu de critiquer leurs actions. Nous avons trop souvent entendu ces affirmations au Conseil, alors que la Chine tente de détourner l'attention de ses propres actions, qu'elles soient liées à cette pandémie, aux terribles violations des droits de l'homme à l'encontre des minorités du Xinjiang ou à la répression de la démocratie à Hong Kong. Nous pouvons tous y voir clair, peu importe le nombre de fois que ces mensonges sont répétés.

Le Parti communiste chinois doit répondre aux mères et aux pères du monde entier qui tentent d'assurer l'éducation de leurs enfants à la maison tout en travaillant à plein temps de chez eux. Il doit répondre aux personnes qui pleurent un proche et qui n'ont pas la possibilité de leur rendre hommage en organisant des funérailles. Il doit répondre à celles et ceux qui ont reporté des mariages, des vacances, des réunions de famille, des conférences, des saisons sportives, des départs à la retraite ou l'achat d'une maison. Il doit répondre à celles et ceux qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise.

Malheureusement, nous ne saurons peut-être jamais avec certitude quelle part de la douleur et de la souffrance causées par la COVID-19 aurait pu être évitée si le Parti communiste chinois s'était comporté comme un Gouvernement responsable et avait immédiatement averti le reste du monde du virus qu'il avait découvert à Wuhan.

Ce n'est pas seulement lui qui a manqué à ses devoirs envers le monde, mais aussi l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dont les échecs dans les premiers jours de la pandémie ont également contribué à des souffrances inutiles et à l'aggravation de la pandémie. L'OMS doit se réformer, notamment en démontrant son indépendance vis-à-vis du Parti communiste chinois. Ce manque d'indépendance, de transparence et de responsabilité est la raison pour laquelle le Président Trump a décidé que les États-Unis se retireraient de l'OMS. Nous continuerons à réclamer sa réforme et chercherons d'autres partenaires transparents dans notre lutte contre la pandémie de COVID-19. Il incombe à chacun d'entre nous de s'engager collectivement à partager en temps utile les données et informations de santé publique avec la communauté internationale. C'est là primordial si nous voulons surmonter cette crise ensemble et renforcer notre capacité de résistance aux futures pandémies.

Depuis notre dernière rencontre il y a près d'un mois pour discuter de la COVID-19, les États-Unis ont encore augmenté leur appui aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie. Au cours des dernières semaines, nous avons accru notre financement de 12 milliards de dollars à plus de 20,5 milliards de dollars pour le développement de vaccins et de produits thérapeutiques, les efforts de préparation au niveau mondial et l'aide économique, sanitaire et humanitaire à l'étranger. Notre appui ferme et sincère à ces efforts englobe toutes les facettes de la réponse à la pandémie, y compris les effets secondaires et tertiaires. Et nous travaillons directement avec celles et ceux qui sont sur le terrain pour combattre ce virus, notamment les gouvernements, les organisations multilatérales, les organisations religieuses, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les instituts de recherche et bien d'autres organisations.

Nous avons par ailleurs soutenu l'appel du Secrétaire général à financer la réponse de l'ONU. Au 14 août, les États-Unis avaient versé à huit organismes des Nations Unies un total de 908 millions de dollars pour 44 pays, ce qui représente 44 % de la réponse humanitaire totale obtenue à ce jour. Nous nous félicitons de l'augmentation des contributions que beaucoup ont déjà versées, et nous nous joignons au Secrétaire général adjoint Lowcock pour encourager d'autres pays et parties prenantes à faire de même immédiatement. Nous devons tous redoubler d'efforts.

Les États-Unis ont également soutenu avec force l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, tout en reconnaissant l'importance de poursuivre les opérations légitimes de lutte contre le terrorisme. Les parties aux conflits doivent continuer à respecter les accords de cessez-le-feu existants ou conclure de nouveaux accords afin que les communautés touchées puissent accéder à une aide cruciale et prendre des mesures pour se protéger du virus.

Dans le même temps, nous devons reconnaître la façon dont les terroristes tentent de tirer parti de cette pandémie pour en recruter et en radicaliser d'autres, comme l'ont souligné nos intervenants aujourd'hui. Leur but est d'inspirer des adeptes de leur cause, tout en accélérant les actes de violence potentiels. Le Conseil de sécurité ne peut le permettre. Nous devons nous unir pour prévenir de tels agissements.

Cette période a sans aucun doute été éprouvante pour presque tout le monde. Cette pandémie nous a tous profondément affectés, qu'il s'agisse de la perturbation des moyens de subsistance, du bouleversement des rythmes de la vie quotidienne ou, bien sûr, de l'immense tristesse de voir des êtres chers souffrir et même mourir. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'Administration Trump continuera à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine et s'efforcera de rendre le monde plus sûr et plus à l'abri des menaces de maladies infectieuses pour nous, nos enfants et les générations futures.

Annexe XVI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier les Secrétaires généraux adjoints DiCarlo, Lacroix et Lowcock pour leurs contributions et leurs idées.

Il y a cinq mois, le Conseil de sécurité examinait pour la première fois les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les questions inscrites à son ordre du jour. Il y a plus de deux mois, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution historique 2532 (2020) et a explicitement reconnu que l'ampleur sans précédent de la pandémie de COVID-19 risquait de mettre en péril le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis son apparition, la pandémie et son impact ont été évoqués dans la plupart des contextes inscrits à l'ordre du jour du Conseil, sinon dans tous. Elle a multiplié et exacerbé les défis déjà difficiles auxquels sont confrontés les pays et les populations touchés par les conflits. Elle entrave les processus de paix, freine les opérations de paix, gêne les efforts humanitaires et compromet la reconstruction, le développement et la durabilité de la paix après les conflits. Dans ce contexte, nous exprimons notre gratitude à la présidence nigérienne pour avoir organisé cette importante séance d'information, et nous voudrions souligner les points suivants.

Tout d'abord, un cessez-le-feu est indispensable. Nous prenons note du nombre encourageant d'appuis exprimés à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de faciliter la réponse humanitaire à la pandémie par les gouvernements, les organisations internationales et les parties aux conflits. Pourtant, on assiste à une recrudescence des conflits et de la violence dans plusieurs régions du monde, ce qui aggrave des situations humanitaires déjà désastreuses. Les parties belligérantes doivent joindre l'acte à la parole en adhérant à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à celui de la résolution 2532 (2020) pour une cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil. L'ONU et les organisations régionales peuvent et doivent continuer à soutenir la mise en œuvre effective du cessez-le-feu, notamment par des efforts de médiation.

Deuxièmement, il faut protéger les populations. Dans les pays en situation de conflit armé ou touchés par des crises humanitaires, elles attendent du Conseil qu'il continue à faire preuve d'unité et de solidarité pour relever efficacement les défis que j'ai mentionnés. Nous avons appris que la COVID-19 attaque les personnes les plus faibles dans des situations d'urgence concurrentes, telles que les inondations et les invasions de criquets en Somalie, ou dans des conditions fragiles préexistantes, comme les camps de réfugiés et de personnes déplacées. La COVID-19 ne diminue pas, elle arrive par vagues. Le Conseil doit continuer à galvaniser les efforts collectifs de toutes parts et à tous les niveaux – local, régional et international – pour aider les pays touchés par un conflit à renforcer la préparation et la réponse à la COVID-19, ainsi que le redressement, et à lutter pour une paix durable. Une attention particulière doit être accordée à la protection des travailleurs sanitaires et humanitaires essentiels et des groupes vulnérables.

Troisièmement, le maintien de la paix doit fonctionner. Les opérations de paix ont été fortement affectées par le risque de propagation et de contraction du virus et le gel des rotations. Elles restent néanmoins un outil essentiel pour les stratégies multilatérales visant à établir des environnements stables propices à la pérennisation de la paix et lancer le développement, qui doit faire partie d'une réponse à long terme aux pandémies. Il est essentiel que les missions politiques et de maintien de la paix continuent à faire fonctionner la paix dans la nouvelle normalité, tout en protégeant

leur personnel et en aidant les pays hôtes dans leurs réponses à la pandémie. Pour ce faire, la mission et le pays doivent travailler ensemble en tant que partie intégrante d'une solution au conflit et à la pandémie, notamment par des approches novatrices et des mesures d'adaptation.

En conclusion, je voudrais réaffirmer le soutien continu du Viet Nam à la résolution 2532 (2020). Nous attendons avec intérêt les mises à jour du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous réitérons notre appel à la coopération et à la coordination internationales dans la lutte contre la pandémie, car aucun pays n'est à l'abri de la COVID-19 et aucun ne peut la combattre seul.
